

Charte Romain Jacob - Unis pour l'accès à la santé des personnes en situation de handicap

15/07/2015

Cette charte a pour objet de favoriser l'accès des personnes handicapées à la prévention et aux soins. Son but est de « fédérer l'ensemble des acteurs régionaux et nationaux autour de l'amélioration de l'accès aux soins et à la santé des personnes en situation de handicap ». La Charte est composée de 12 articles : valoriser l'image que la personne en situation de handicap perçoit d'elle-même, valoriser l'accompagnement, exprimer les besoins, intégrer la santé au parcours de vie des personnes en situation de handicap, construire une culture professionnelle commune, coordonner le parcours de santé, organiser l'accès aux soins et à la prévention, faciliter et développer l'accès aux soins ambulatoires, prévenir et adapter l'hospitalisation avec ou sans hébergement, améliorer la réponse aux urgences médicales, faciliter le recours aux technologies de l'information et de la communication, mettre en œuvre et évaluer la présente charte.

Consulter ici la Charte Romain Jacob - Unis pour l'accès à la santé des personnes en situation de handicap